**REUNION DE CONSEIL DU 09/02/2018**

**Excusés :** M. Bruno CHARTON a donné procuration à M. Patrick BERBARDIN.

Mme Cathy AUBERT a donné procuration à Mme Frédérique GREMILLET.

M. Sébastien FLEUROT a donné procuration à M. Dominique PIERRE.

**Absente**  **:** Mme Sabine ALLAIN

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

M. Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat …..

Lecture par M. le Maire du PV de la réunion de conseil du 01/12/2017 et signature du registre par les membres présents, puis passage à l'ordre du jour.

**1 Comptes administratifs 2017 :**

**1- 1 Compte « Assainissement »**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Assainissement ».

Fonctionnement : Recettes 20505 € Dépenses 11769,40 € Excédent 8735,60 €

Investissement   : Recettes 4771,40 € Dépenses 0 € Excédent 4771,40 €

Le compte « assainissement » comporte un report de l’exercice 2016 de 2259,60 € en dépenses de fonctionnement et de 93018,21 € en recettes d’investissement. Le résultat final du compte 2017 présente un total de 14029,00 € en dépenses et de 118294,61 € en recettes, soit un excédent global à affecter de 104205,61 €.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Assainissement » sont approuvés à l’unanimité des votants soit 13 voix.

**1- 2 Compte « Forêt »**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Forêt ».

Fonctionnement : Recettes 92412,13 € Dépenses  17383,86 € Excédent 75028,27 €

Investissement : Recettes 26856,36 € Dépenses 33553,31 € Déficit 6696,95 €

Le compte « forêt » comporte un report de l’exercice 2016 de 151789,62 € en recettes de fonctionnement et de 13830,10 € en dépenses d’investissement. Le résultat final du compte 2017 présente un total de 64767,27 € en dépenses et de 271058,11 € en recettes, soit un excédent global à affecter de 206290,84 €.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Forêt » sont approuvés à l’unanimité des votants soit 13 voix.

**1- 3 Compte « Commune »**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Commune ».

Fonctionnement : Recettes 515558,04 € Dépenses 449599,57 € Excédent 65958,47 €

Investissement  : Recettes 47831,94 € Dépenses 563941,63 € Déficit 516109,69 €

Le compte « commune » comporte un report de l’exercice 2016 de 209710,02 € en recettes d’investissement et de 225488,02 € en recettes de fonctionnement. Compte tenu d’un reste à réaliser de 6700 € en dépenses d’investissement de 2016, le résultat final du compte 2017 présente un résultat global à affecter de 291446,49 € en recettes de fonctionnement et de 306399,67 € en dépenses d’investissement, soit un déficit global apparent de 14953,18 €. Sachant que certaines subventions dont le montant n’est pas encore connu avec précision et qu’environ 80000 € de Fond de compensation de TVA de 2017 ne sont pas encore rentrés dans les comptes de la commune, ce déficit apparent sera largement comblé lors de la préparation du budget 2018.

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Commune » sont approuvés à l’unanimité des votants soit 13 voix

**2 Affectation des résultats :**

**1- 1 Compte « Assainissement »**

Le conseil adopte à l’unanimité des votants soit 14 voix l’affectation des résultats 2017 du compte « assainissement » de la manière suivante :

6476 € en recettes de fonctionnement et 97789,61 € en recettes d’investissement

**1- 2 Compte « Forêt »**

Le conseil adopte à l’unanimité des votants soit 14 voix l’affectation des résultats 2017 du compte « assainissement » de la manière suivante :

206290,84 € en recettes de fonctionnement et 20527,05 € en dépenses d’investissement pour couvrir le déficit équivalent du résultat 2017 via le compte 1068.

**1- 2 Compte « commune »**

Le conseil adopte à l’unanimité des votants soit 14 voix l’affectation des résultats 2017 du compte « commune » de la manière suivante :

291446,49 € d’excédent de fonctionnement au compte 1068 et 306399,67 € en dépenses d’investissement.

**3 Contrat salarié :**

Le contrat unique d’insertion (CUI) de Mme Yolande POIROT arrive à terme au 31 mars 2018. Compte tenu de la pérennité du besoin lié à cet emploi et de la proximité du départ à la retraite de l’employée, la prolongation de ce contrat selon les modalités actuelles pourrait être envisagée. Si toutefois cette prolongation ne s’avérait pas possible en ces termes, le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 14 voix l’octroi d’un CDD d’un an à Mme POIROT, à compter du 01/04/2018, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h.

**4 Programme travaux ONF :**

Le programme annuel 2018 des travaux proposés par l’ONF sur le patrimoine forestier communal pour un montant global de 12310 € HT est approuvé à l’unanimité des votants soit 14 voix.

**5 Achat parcelle :**

La commune a la possibilité d’acquérir pour 1 € symbolique la parcelle cadastrée D 469 de 570 m2 (valeur estimée par les domaines à 0,50 €/m2 soit 285 €) actuellement propriété du Conseil Départemental suite aux travaux de réaménagement du carrefour de la petite cascade. A cet Euro symbolique s’ajoute une contribution forfaitaire de sécurité immobilière 15 € pour les formalités administratives, dont la publication au service de la publicité foncière.

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 14 voix l’acquisition de cette parcelle.

**6 SDANC :**

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 14 voix le retrait de la commune de CRAINVILLIERS qui est désormais passée en système d’assainissement collectif

**7 Questions diverses :**

7-1 Sécurité routière : plusieurs témoins ont constaté de graves atteintes à la sécurité commis par les camions d’une entreprise locale à l’entrée sud du village. Les responsables de l’entreprise et la gendarmerie ont été informés des faits. Toute personne constatant ce genre d’infraction est invitée à en avertir la Mairie.

7-2 La commune a reçu une lettre adressée aux élus de la part de M. Jean-François BARADEL, accompagnée d’une facture de 140 € HT soit 168 € TTC pour une intervention de sa part après le gros orage de 2016, définie par l’intéressé comme un acte citoyen, sur un fossé obstrué. Un acte citoyen est par nature désintéressé et cette intervention n’a pas été commanditée par la commune. Par ailleurs l’exploitation de M. BARADEL n’est pas habilitée à éditer des factures avec TVA et se heurterait in fine au rejet du mandat par la Trésorerie. Compte tenu de ces éléments, le conseil rejette à l’unanimité des votants soit 14 voix le règlement de cette facture.

7-3 Le vendredi 16 Février à 20h, Mme Noémie ROZAN, naturopathe, tiendra une conférence d’information gratuite dans la salle polyvalente sur les solutions pour lutter contre la fatigue hivernale.

7-4 Mme Carole DUBY, employée au périscolaire, est maman d’un petit Florian depuis le 3 Février 2018

7-5 Mme Carole LENTZY, notre factrice, ayant fait valoir un départ anticipé de la poste au 14 mars 2018 effectuera sa dernière tournée sur notre commune le 14 Février.

7-6 Un sondage sur le retour ou non à la semaine de 4 jours a été diffusé auprès des parents. Les résultats définitifs de ce sondage seront présentés et exploités lors du prochain conseil d’école, auquel sera associée l’équipe du périscolaire, pour la décision finale.

7-7 Une monnaie locale a récemment été créée dans les Vosges. Appelée « brimbelle » elle circulera sur un territoire défini comme moyen de paiement dans des réseaux locaux.

Une petite plaquette d’information est disponible en Mairie. Les informations relatives à cette monnaie locale peuvent être obtenues sur le site internet : <http://monnaie-locale-vosges.fr>

7-8 La Mairie a reçu des formulaires d’enquête sur les besoins de la population âgée (plus de 70 ans) dans le cadre d’une étude d’opportunité d’installation d’une MARPA (Maison d’accueil et de résidence pour l’Autonomie) sur le territoire. Ce concept initié en 1987 par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) comptait en 2015 190 ensembles qui peuvent accueillir un maximum de 24 résidents de plus de 60 ans dans des logements individuels. Ces ensembles ne sont pas médicalisés en interne. Quelques formulaires sont disponibles en Mairie pour les personnes souhaitant répondre à cette enquête.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.